



L'Europe  
des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

## Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la [politique de cohésion économique](#), sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

**La France dispose d'un budget de 9.6 milliards € sur la période 2021-2027.**

Les Fonds européens structurels et d'investissement interviennent toujours en cofinancement d'autres financeurs publics ou privés. Le niveau de cofinancement varie d'un fonds à l'autre et selon les spécificités régionales.

En France, la gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux, désignés « Autorités de gestion ». Chaque région établit ses propres programmes, sur la base de grandes orientations européennes et nationales.

Les communes doivent se rapprocher des [autorités régionales de gestion](#) des fonds européens pour mettre en œuvre leurs propres stratégies ou s'intégrer dans une stratégie existante.

### La période 2021-2027 est concentrée sur 5 priorités :

- une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises : soutenir l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies pour la culture et le tourisme, la croissance et la compétitivité des PME dans le secteur touristique, ou le développement, l'expérimentation et le pilotage de nouveaux services, produits et solutions numériques (exemple: numérisation du patrimoine culturel) ou le développement des compétences pour une spécialisation intelligente.
- une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique : investissements dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la gestion des déchets et l'économie circulaire, les infrastructures vertes et la mobilité urbaine durable, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique avec des investissements pour réduire l'empreinte environnementale et climatique de ces secteurs. En outre, la réhabilitation de sites industriels ou de terres contaminées, ainsi que la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité peuvent avoir des avantages indirects dans le domaine de la culture et du tourisme.



### L'information européenne pour les décideurs des communes

- une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique : investissements dans les infrastructures de transport comme par exemple, des projets de connectivité propre vers et dans les destinations touristiques (exemples: intégration des services pour les transports publics et le vélo).
- une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé.

Les actions soutenues devraient contribuer au développement économique et social des zones fortement tributaires d'un écosystème touristique grâce à la création d'emplois résilients et durables. Elles devraient également fournir des services plus diversifiés dans le tourisme, en recherchant un impact positif sur les communautés locales et, le cas échéant, en mettant l'accent sur l'intégration des communautés défavorisées et l'emploi des personnes issues de milieux vulnérables.

- une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Les investissements dans le secteur du tourisme au titre de cet objectif stratégique visent à favoriser le développement local et la cohésion sociale et territoriale grâce à la participation des acteurs locaux ainsi qu'à la prise en compte et à la participation des communautés locales aux projets.

Les mesures de soutien dépendent des priorités locales d'une région à l'autre. Pour ces raisons il est primordial pour les collectivités de **se mettre en lien avec les autorités de gestion** pour plus d'informations dans leur région [autorités régionales de gestion](#).